

COMMUNE
OSTHEIM



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Le 5 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire à la mairie, après convocation en date du 29 août 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard KEMPF, Maire
Monsieur le Maire salue l'Assemblée et ouvre la séance à 19h30.

Il fait part des excuses des absents et des procurations qu'ils ont données

Présents : Catherine DEMANGEAT, Nicolas KONRADT, Maïté ACKERMANN, Christine MANNY, Nicole LHUBERT, Jean-Marc WILLIG, Philippe DELLENBACH, Sylvie GONNACHON, Nicolas HAUSS, Steve GUTHMANN (à compter du point n°2), Thierry DINTZER, David HOUX, Véronique HECHINGER, Linda NOTHDURFT, Jean-Marc BURGEL, Laurence ENGEL, Tony LEFRANCOIS

Excusés : Christophe KETTERER

Procurations : Christophe KETTERER à Bernard KEMPF

Monsieur Tony LEFRANCOIS, Conseiller Municipal, est désigné en tant que secrétaire de séance assisté du secrétaire de mairie Frédéric SCHMITT.

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ACLO

Mr Thierry DINTZER Président de l'ACLO quitte la salle. Le nombre de votant est de 18 (17+1)

Mr le Maire rappelle que l'ACLO a joué un rôle essentiel dans la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération avec une mise en ambiance de l'époque durant tout le week-end du 25 et 26 janvier.

A cette occasion L'ACLO a eu des dépenses en direct qui s'élèvent à 2 609,66 €.

Il est proposé que la commune prenne en charge ces dépenses.

Les crédits seront prélevés sur l'article 65748.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal décide :

- De verser une subvention exceptionnelle de 2 609,66€ à L'ACLO pour les frais liés à l'animation de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération d'Ostheim.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Abstentions :	Contre :

Mr Thierry DINTZER rejoint la séance.

Suivent au registre les signatures
des membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

OSTHEIM, le 8/9/2025

Le Maire,
Bernard KEMPF

Le secrétaire de séance
Tony LEFRANCOIS



Accusé de réception en préfecture
068-216802520-20250905-DCM-2025-09-4-DE
Date de télétransmission : 10/09/2025
Date de réception préfecture : 10/09/2025